



Problème avec un constructeur de maisons individuelles

Par **LECOMTE Georges**, le **06/07/2008 à 23:15**



[img]http://[img]J'ai signé un contrat de construction d'une maison individuelle avec l'entreprise HABITAT CONCEPT, entreprise adhérente à l'UNCMI.rnMa construction est située sur une petite rue dans une impasse, sans trottoir, et la chaussée vient d'être refaite à neuf.rnMa construction est en limite de propriété avec le domaine public, donc en limite avec la chaussée qui vient d'être refaite.rnEn creusant une tranchée pour couler les fondations, l'entreprise a abîmé le macadam sur une largeur de 20 à 30 cm et une longueur de 6 mètres, longueur correspondant à la construction.rnJ'ai demandé au conducteur de travaux d'envisager les réparations dès que l'avancement de travaux le permettra.rnIL m'a répondu que ces travaux étaient à la charge du client.rnJe ne partage pas du tout son avis. Je me base, pour cela, sur le fait que chacun est responsable des dégâts occasionnés à autrui.rnJe souhaite votre avis sur ce sujet.rnQue dois-je faire si le constructeur persiste ?rnMercirnGeorges LECOMTE